

Au moment même où une vaste réforme du système d'organisation territorial, et du cadre régional, est en cours, l'ouvrage vise à analyser les réactions de ceux qui ont directement participé, en tant qu'acteurs, à l'expérience régionale, dans le cadre d'une région donnée : la Picardie. Cette analyse montre que les réformes ont été, en fait, préparées par une importante modification des comportements des élus qui, d'abord méfiants et réticents vis-à-vis des institutions régionales, en sont venus progressivement à souhaiter un sensible renforcement du cadre régional, par un accroissement des pouvoirs des régions ; et l'exemple de la Picardie est d'autant plus significatif à cet égard que la conscience régionale y a toujours été assez faible (voir CURAPP, Les nouvelles institutions régionales en Picardie (1973-1975), 1976) et les forces centrifuges non négligeables.

Le point de départ de cet ouvrage est une enquête effectuée en mars-avril 1981 auprès des conseillers régionaux de Picardie (82 questions posées — 36 réponses obtenues sur 48 membres du conseil).

— Une première série de questions était destinée à mettre en évidence l'origine et le déroulement de la carrière politique des conseillers régionaux, ainsi que le phénomène de cumul (horizontal ou vertical). Les réponses à ces questions sont synthétisées par le premier article de M. Sellier, portant sur « les conseillers régionaux ».

— La seconde partie du questionnaire abordait trois thèmes : le bilan de l'activité du conseil régional depuis son installation le 15 avril 1973 ; les rapports entretenus par le conseil régional avec les autres instances régionales (CES, Préfecture, OREAP) ; les perspectives d'évolution de l'institution régionale et les souhaits des conseillers régionaux en ce domaine. À partir des réponses obtenues sur ces trois points, F. Rangeon analyse les formes du « pouvoir régional », sous l'empire de la législation de 1972.

— Enfin, dans une dernière contribution, J. Chevallier cherche à mesurer l'impact de « la réforme régionale » en cours sur la capacité d'action des régions au sein du système d'organisation territoriale ainsi que sur la structuration des rapports entre les différents acteurs au sein de l'institution régionale.

Jacques CHEVALLIER
François RANGEON
Michèle SELLIER